

Blog Note(S)

La lettre de Conservatoires de France

N° 37 - Novembre 2008

EDITO

Les dinosaures ne sont pas ceux que l'on croit !

De Caracas (Vénézuela) ...

Dans une grande salle d'un quartier populaire, une centaine d'enfants et d'adolescents chantent accompagnés au piano. Dans une autre, un orchestre, d'une centaine de musiciens également, joue sous la direction d'un jeune chef de 21 ans.

Cette école de musique est l'un des 154 centres appartenant au «Système musical», le réseau des orchestres d'enfants et de jeunes fondé en 1975 au Venezuela.

Le «Système musical» est une expérience artistique sans équivalent dans le monde. Elle poursuit trois objectifs indissociables, exprimés par son fondateur le compositeur José Antonio Abreu : aider les enfants les plus pauvres à sortir de l'exclusion ; donner aux jeunes un ensemble de valeurs qui les aideront à construire leur personnalité ; leur apporter une initiation esthétique, développer leur « goût ».

Chaque apprenti musicien reçoit gratuitement son instrument. Dès le début, il entre dans un orchestre et participe à des concerts. Ainsi le souci d'intégration prime sur la préoccupation artistique. Le tout est

en lien étroit avec le milieu scolaire. Au total, le Système mobilise, dans les vingt-quatre provinces du pays, quelque 3000 enseignants au service de 270 000 élèves. Les meilleurs intègrent l'Orchestre des Jeunes Simon Bolivar sous la direction d'un «ancien» de 27 ans, Gustavo Dudamel, dont le talent lui vaudra de prendre en 2009 la direction de l'Orchestre philharmonique de Los Angeles !

Pratique collective dès le 1^{er} cycle, démarche d'intégration et de réduction des inégalités sociales, réseaux d'orchestres à l'école, expérience de la scène...

Voilà quelques idées qui résonnent comme des airs connus aux oreilles des acteurs de l'enseignement artistique français, même si aucune situation n'est comparable, même si les régimes politiques sont différents... Même si le pétrole ne sort pas du sol de notre pays contrairement à celui du Venezuela !

...à Paris (France)

Dans l'édition du 12 septembre d'une nouvelle émission «culturelle» de France 2 – *Vendredi si ça me dit* - le présentateur Christophe

Hondelatte a consacré une séquence, précisément, au chef Gustavo Dudamel, ce qui lui a permis d'évoquer le fameux système musical vénézuélien...

Mais il s'est alors cru autorisé, en une seule phrase lapidaire, à le mettre prétendument en perspective avec les conservatoires français où «on ferait tout seul de la musique "crin-crin" (sic) dans son coin et où il faudrait attendre d'être très âgé (re-sic) pour faire de la musique d'ensemble...». Fin de la démonstration !

Il est souvent de bon ton de railler les «conservatoires» à partir de l'image qu'ils donnaient il y a quelques décennies (et qui perdure encore ça et là). Mais pourrait-on cesser de nier une nouvelle réalité que s'efforcent de construire au quotidien des milliers de professionnels qui entendent donner le sens de la pratique collective dès le début, qui cherchent à mettre en place des dispositifs de réduction des inégalités sociales d'accès à la culture, qui encouragent l'ouverture esthétique, la transversalité des pratiques, qui s'efforcent de sortir

.../... suite p. 10

Sommaire

1 EDITORIAL

2 TERRITOIRES

Musique et situation de handicap

4 MÉTIER

24 h chrono : la folle journée d'un directeur...

6 DOSSIER

Où va l'enseignement artistique en France ?

- Quand plus rien ne va de soi...
- Repenser la démocratie culturelle
- Musique à l'école : du souci à se faire...

10 NOUVELLES

- CA de CdF
- Des actions et des réponses

12 REGARD

Points cardinaux ?

Une personne handicapée

À partir d'une situation courante, Catherine Crespi, responsable du réseau Musique et handicap 95, analyse comment la question du handicap est liée à celle de l'accompagnement des professionnels.

Comment cette question peut les conduire à réfléchir sur les fondements et le sens de leurs missions de formation et d'éducation artistiques au sein d'un service public.

Une personne handicapée frappe à votre porte. Cette dernière est visiblement atteinte sur le plan intellectuel mais vous ne savez pas de quel handicap il s'agit exactement. Elle souhaite apprendre à jouer d'un instrument.

Nul besoin d'être médecin ou spécialiste du handicap pour recevoir cette personne en rendez-vous dans un premier temps, ne serait-ce que pour prendre le temps de comprendre sa démarche et de l'informer en conséquence. La suite est à définir avec l'enseignant concerné.

Suite à cette rencontre, vous proposez à la personne quelques cours d'«essai», permettant d'une part à l'élève de se faire une idée sur le contenu et la forme du cours, d'autre part à l'enseignant de prendre ses marques avec ce nouvel élève un peu différent des autres.

Tout s'est bien passé. La personne handicapée a passé le perron du conservatoire et est devenue élève. Cependant, en



PHOTO : ASSOCIATION MESH

L'accueil des publics handicapés n'est pas une question isolée

milieu d'année, l'enseignant vous fait part de sa difficulté à avancer avec cet élève. Vous sollicitez alors votre réseau. Pourquoi ne pas en discuter avec les autres enseignants ? Certains auront peut-être des propositions intéressantes ? Vous faites aussi appel aux parents de votre élève ou encore aux associations représentatives de personnes handicapées.

Ce genre de demande arrive fréquemment. Il y a deux principes à retenir : la mission de service public et le bon sens. Les écoles de musique et conservatoires ont pour mission d'accueillir et d'orienter cette personne au mieux, selon son souhait, son expérience et les moyens de l'établissement. Les structures culture-handicap ressources de votre territoire, lorsqu'elles existent, sont susceptibles de proposer des formations à la pédagogie musicale adaptée. Évaluer, sensibiliser, orienter, accompagner, telles sont les missions de ces formations, qui permettront à l'enseignant non seulement d'être accompagné et d'acquérir de nouveaux outils mais aussi et surtout d'avoir l'occasion de s'arrêter un instant pour interroger sa pédagogie de manière générale.

Une loi sur « L'égalité des droits et des chances et la participation citoyenne de la personne handicapée »

La loi du 11 février 2005 donne à la personne handicapée la dimension de citoyen qu'elle mérite comme tous. Un décret d'application de décembre 2005 fait apparaître une mission d'intégration à la vie sociale et à la culture.

« La notion de participation à la vie sociale repose, fondamentalement, sur les besoins d'aide humaine pour se déplacer à l'extérieur et pour communiquer afin d'accéder notamment aux loisirs, à la culture, à la vie associative, etc »

La loi prévoit en outre que les établissements publics et privés recevant du public doivent être tels que toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées, dans les espaces ouverts au public. L'accès et l'accueil doivent être possibles pour toutes les catégories de personnes handicapées, dans les établissements neufs recevant du public. La mise en accessibilité des établissements existants doit intervenir dans un délai de 10 ans.

frappe à votre porte...

Service public et bon sens

Loin d'être isolée, la question de l'accueil des publics handicapés côtoie en effet celle du développement de l'accueil des adultes, des publics en difficulté sociale et financière, de l'accès aux pratiques amateurs, de la diversification des enseignements et pratiques instrumentales, de l'ouverture à de nouvelles expressions artistiques.

Et si l'on relit bien le cas pratique évoqué plus haut, on se rend vite compte que la démarche ne saurait être différente pour un élève dit « valide ». Quel enseignant n'a jamais rencontré de blocage pédagogique ou du moins, été pris de doutes dans son parcours professionnel ?⁽¹⁾ L'exemple de la personne handicapée met en fait l'accent sur un tournant que doivent prendre les établissements

1) En tant que pédagogue, l'enseignant dont la profession reste vivante n'est-il pas en éternelle recherche-action ?

d'enseignement artistique de manière générale. Quoi qu'il en soit, tout ce qui sera engagé pour assurer le confort de l'élève handicapé sera aussi apprécié des personnes « valides ».



Chacun des acteurs est un maillon du service public.

Mais l'important est de savoir dans quel cadre et dans quel contexte nous intervenons : pourquoi souhaitons nous, acteurs de la politique culturelle, encore proposer aux musiciens en devenir de s'inscrire en établissement artistique spécialisé pour y suivre un apprentissage musical ?

Par sa simple différence, la personne handicapée nous invite à nous poser cette question. Souhaitons-nous proposer un enseignement monolithique à tous nos élèves ? Ou bien avons-nous pour vocation de nous adapter à la situation de chacun, pour éventuellement aller le plus loin possible dans l'apprentissage, en accord avec l'intégrité du statut de l'élève (et de ce fait, de celui de l'enseignant) ?

Enfin, quel est le rôle de l'établissement dans ce cas ? L'expérience nous a montré que les initiatives individuelles d'accueil sans soutien politique (dans le sens *orientation déontologique et fonctionnelle*) ne dureraient pas dans le temps. L'enseignant étant à l'initiative de l'accueil se sent isolé dans sa démarche et est peu à peu amené à s'épuiser puis à se démotiver complètement.

Il est donc important que l'institution porte cette politique de manière forte, ouverte et globale. Chaque acteur, du personnel d'accueil au directeur, doit être sensibilisé et impliqué dans cette démarche pour une raison simple : chacun de ces acteurs est un maillon du service public.

Catherine CRESPI
responsable de
l'association MESH

AUTRE SON

Musique et situation de handicap

L'association Musique et situation de handicap (MESH) assure dans le cadre d'un projet pilote et expérimental, une médiation entre les conservatoires et les personnes handicapées sur le Val d'Oise.

Le réseau « Musique et handicap 95 » est né en 2001 de cette médiation et a pour vocation d'être un outil ressource, autonome et pérenne. Aujourd'hui, sur le Val d'Oise, 272 personnes handicapées (atteintes de handicaps divers) suivent un apprentissage musical en conservatoire ou en école de musique. 54 établissements d'enseignement musical sur 70 accueillent des élèves en situation de handicap.

Association MESH (loi 1901)
www.mesh.asso.fr - 01 39 64 65 22

24 h chrono

Scénario pour prochain épisode

la folle journée d'un directeur !

Zoom avant

Avant, longtemps avant...

Le directeur E est dans son bureau à 7h15: le bilan de la journée d'hier avec l'attaché et le secrétariat aura lieu à 8 h15! Amateur d'un calme relatif, le directeur F arrive, lui, à 8 h. Il a signalé aux agents d'entretien les mégots qui jonchent le perron. Le directeur C travaille de chez lui entre 7h15 et 9h : il traite les 38 mails reçus ce matin, met une « quasi » dernière main au projet d'établissement qu'il doit transmettre à 9 h à la communauté d'agglomération, achève une lettre à un organisme qui a rendu un orgue positif avec des dégradations et finit de préparer le conseil pédagogique de 9 h.

Le directeur A, réveillé depuis 5h30, pense à ce qu'il doit faire, à ce qu'il ne pourra pas faire, à la tuile qu'il redoute, à défaut de pouvoir imaginer celle à laquelle il ne s'attend pas. Le directeur B a retrouvé dans le train trois professeurs, ce qui l'empêche de lire son journal.

Avant d'arriver au bureau, directeur K passe à la salle de spectacle déposer un vidéoprojecteur récupéré la veille au soir en mairie et qui doit servir pour le spectacle d'élèves du soir même. Elle a trouvé porte close et devra repasser.

9h, tout le monde est au feu : ordi, tél. (tôt pour certains) cafetières...

« Je peux te voir une minute ? » Alors que le directeur M « balayait » la semaine à venir avec son adjoint, tout en écoutant une réclamation de la cellule « à tout faire » (gardien + secrétaire + femme de ménage) sur un aspirateur qui s'ouvre tout seul, il se fait happer par un professeur : « Je dois organiser un aller-retour en Belgique pour visiter un clavecin en fabrication pour l'école » ... G s'est lancée dans l'élaboration d'un tableau complexe sur les parcours de formation. Elle ne sait pas encore qu'elle sera interrompue à peu près toutes les dix minutes et qu'elle

repartira le soir sans avoir terminé.

Juste avant une réunion, D gère de manière « express » un conflit de personnel. Il vient aussi d'apprendre que les pianos attendus à 9 h pour les Portes ouvertes de fin d'après-midi ne sont pas là (ils arriveront finalement à 17 h, sans être accordés).

H a rédigé deux courriers, vérifié les bulletins d'évaluation et rédigé un SOS au service informatique pour leur rappeler des problèmes récurrents. C assiste à la répétition d'un trio de trompettes spatialisées en vue de l'accueil d'une importante manifestation.

Certains sont en rendez-vous ou en réunion, bref « au calme » ! Pendant ce temps, les messageries de portables et d'ordinateur continuent leur travail...

L fait le point avec une jeune stagiaire peu dégourdie ; J reçoit un parent pour l'orientation d'un élève ; F est en conseil pédagogique jusqu'à 12 h ; D prépare le bilan annuel du dispositif d'enseignement spécialisé de la musique tout en pensant à la préparation de la réunion du conseil d'établissement de la semaine suivante.

Le directeur M a fini par se pencher sur les petites notes qu'elle a trouvées sur la porte de son bureau en arrivant : finalement, les urgences du jour sont déjà dépassées...

Domage pour L, sa réunion du matin avec les enseignants jazz/musiques actuelles est reportée. Du coup, il commence par annuler une réunion prévue avec le régisseur et la secrétaire générale du Syndicat et passe pour cela quelques coups de fil diplomatiques. Dans le courrier, deux demandes d'interventions en milieu scolaire : la date est passée depuis deux jours, la secrétaire a déjà fait le planning. N a commencé à préparer la réunion des élèves de cycle 2

Mais que fait-on de ses journées lorsqu'on dirige un conservatoire ?

13 directeurs de conservatoires à rayonnement régional, départemental, communal ou intercommunal, ou tout simplement d'école municipale, se sont prêtés au jeu consistant à consigner précisément leur emploi du temps un jour de leur choix.

Scénario avec treize acteurs pour une folle journée ...

et attend un parent pour évoquer une situation délicate : les relations d'un professeur de piano (licencié depuis un mois) et sa fille.

Plan large

Entre 10h et le temps de la pause-repas, les occupations sont variées

J se rend à l'Inspection académique, E a réuni les enseignants chargés des pratiques collectives et M fait un point budgétaire avant une réunion avec le CPEM.

Ayant cédé à une demande insistante de l' élu à la culture, B se rend (un quart d'heure, pas plus, promis... !) au théâtre Jean Vilar pour une conférence de presse sur la Fête de la musique.

I étudie la documentation de CdF, va chercher une commande chez un fournisseur proche, réceptionne des produits d'entretien, avant de lire le courrier arrivé en fin de matinée.

K écoute les coups de fil bienveillants qui prennent des nouvelles de sa santé

Gros Plan

(en même temps, ça lui fait plaisir) et voudrait finir de comparer deux devis (un HT, l'autre TTC). H met en ordre partitions et enregistrements avant un cours d'analyse ; C et M reçoivent des professeurs pour un rendez-vous.

Au téléphone, L essaye tant bien que mal de passer la main au nouveau coordinateur du service Jeunesse pour l'organisation d'un séjour musique et neige, organisé par l'école de musique depuis 4 ans. Pour finir, il fait un saut au service Jeunesse pour se replonger dans le dossier. N tend l'oreille pour écouter comment la nouvelle secrétaire s'en sort avec les demandes de renseignements. Plutôt bien, sauf quand il s'agit d'expliquer la différence entre la danse jazz et la danse contemporaine...

En rentrant de réunion, B trouve le conservatoire en émoi : deux inspecteurs de police se sont présentés au gardien..., ils cherchaient seulement des chapardeurs. C reçoit des confidences d'une proche collaboratrice sur ses graves problèmes personnels.

Midi n'est pas souvent à midi, et est rarement l'heure de la pause...

G reste dans son bureau (au final c'est là qu'on est le moins dérangé) et parvient à travailler trois quarts d'heures d'affilée à son tableau. E (arrivé à 7h15), dévore bananes et barres de céréales en dépouillant son courrier (déjà trié) ; M mange sa barquette de céleri rémoulade (achetée à 8h30), répond à quelques mails et fait un peu d'ordre sur son bureau (pour ne pas tacher les documents...).

Sauf exception, le mercredi est sacré pour B : il déjeune seul en faisant une lecture approfondie du *Canard enchaîné*. Retour ensuite au bureau pour rédiger un texte pour les journées d'étude de CdF et saisir un programme de rencontre de 80 violonistes.

Note à la scripte : intégrer ces scènes aux épisodes suivants

Prévoir zoom avant et plan large

Des « menus travaux » : bons de commande, relecture d'un compte-

rendu de CA de CdF, suppression de 30 e-mail inutiles, saut à La Poste pour un colissimo, relecture de PV avant affichage, sauvegarde de fichiers...

Les rencontres et RDV :

Avec des parents ou des élèves qui se posent des questions pour l'an prochain. Avec des enseignants pour des problèmes, grands et petits, pour des projets, pour un dossier de financement. Et aussi avec un coordinateur chorales du Département ; les services Comm' du conservatoire ; un prestataire sécurité ; les responsables d'une association franco-chinoise ; la responsable de l'espace d'art contemporain ; un musicien-intervenant ; un directeur de la culture (et sa secrétaire) et même un collègue d'école voisine.

Encore des réunions : Une réunion musique actuelles ; une réunion en mairie avec les services financiers pour passage des concerts en régie directe ; une réunion hebdomadaire de bureau ; une commission d'attribution de bourses ; une réunion des élèves de cycle 2.

Des « incontournables » de fin d'année :

vérification des plannings, jury et horaires de passage pour les examens instrumentaux de fin de cycle ; évaluation de 8 élèves adultes en classe de déchiffrage vocal ; examens de danse (G ira le soir, après un passage éclair chez elle pour faire un peu de présence auprès de ses enfants ; elle rentrera à minuit après les délibérations).

Entre contrariétés désagréables ...

Sermon à deux élèves de CHAM qui ont mis un spectacle en péril en oubliant de venir y participer ; visite « disciplinaire » à l'orchestre à vent qui chahute le prof. ; refus de cumul d'un PEA qui demande à faire 6 h dans une autre école ; panique des secrétaires : le logiciel G Muse plante sur la facturation.

... et vrais moments de bonheur

Visionnage d'un film de 52 mn résultant d'un projet commun entre le conservatoire et l'Ecole supérieure d'art : « On doit pouvoir le proposer pour diffusion sur Arte ».

Discussion passionnante avec deux

élèves autour de leur projet personnel de DEM. Analyse et recherche « fondamentale » avec deux élèves de direction travaillant une symphonie de Mozart. Cours de basson (tout simplement) et quelques gammes et arpèges pour le directeur D...

*Lumière été
Ambiance ruche bouillonnante*

Soir

C'est plutôt le moment de la diffusion (pas de conseil municipal ou d'invitation à une réunion de parents d'élèves). C'est la 1^{ère} journée « Portes ouvertes » dans l'école de D. Pour L, c'est le spectacle des classes d'éveil, et pour M un concert d'élèves. K assiste à une création « musique et arts plastiques » : un beau moment d'émotion.

Long travelling

Pendant ce temps

À 19h, M rentre chez lui : c'est le directeur adjoint qui ira à l'audition ce soir. Surmenée, G oublie qu'elle est venue en voiture et repart en bus... Retour en bus pour récupérer la voiture dont elle a besoin le soir (pour les examens de danse)...

A 19h toujours, F est pris d'une brusque envie de quitter son bureau : « Mais, je n'ai pas fini. Rester encore une heure ou emporter du "travail à la maison" ».

Aujourd'hui cela sera « lire ses papiers tranquillement chez soi en sirotant l'apéro. » Début de l'aliénation disent certains.

A 20h, B retrouve les quatre professeurs du matin avec qui il partagera une demi-heure de train.

A 20h30, L refait le monde avec quelques profs à la sortie d'un spectacle d'élèves. Echange paisible sur un parking et dans le soleil couchant...

A la même heure, après sa répétition d'orchestre, N renonce à mettre de l'ordre sur son bureau. Elle avise une pile de questionnaires remplis par les élèves de cycle 2 et parcourt celui du dessus. A la question : « Quel est selon vous l'intérêt de la transcription ? », l'élève a répondu « faire jouer les autres à sa place »...

Générique de fin

Où va l'enseignement Quand plus rien ne va

Au milieu de Pierre et le Loup, au moment où tout se complique entre l'oiseau, le canard, le Grand Père, Pierre et le loup - c'était au moment où il fallait retourner le disque à l'époque des 33 tours - le récitant disait : « Voyons où en est la situation ».

La dernière assemblée générale de Conservatoires de France a été l'occasion de se poser cette question à propos de l'enseignement artistique.

Un rappel du contexte dans lequel nous travaillons aujourd'hui et un questionnement sur le positionnement de Conservatoires de France.

En deux décennies, le cadrage législatif et réglementaire a bouleversé le paysage de l'enseignement artistique en France. Tout le monde doit s'adapter, y compris CdF...

Que voyons-nous dans cette nouvelle situation ?

- Des textes réglementaires en grand nombre publiés au cours des quatre dernières années : une loi (2004), des décrets (sur le CEPI, sur le classement, sur le DNSPM/D/C), des arrêtés plutôt précis (sur le CEPI et les DNOP musique, danse et théâtre, sur les critères de classement) complétés par des annexes publiées au BO du ministère de la Culture et de la communication, un nouveau Schéma d'orientation pédagogique pour la musique, un arrêté sur le DNSPM et DNSPC, un autre sur les modalités d'habilitation des établissements à délivrer ces nouveaux diplômes supérieurs professionnels, ainsi que toute une série de commentaires, comptes-rendus de groupe de travail aux propos plus ou moins précis et parfois contradictoires.

- Une entrée en scène croisée de collectivités peu présentes jusqu'ici dans la dynamique de l'enseignement artistique : les Départements et, surtout, les Régions.

- Des rencontres, des forums sur les orchestres à l'école, sur les classes à horaires aménagés.

- Des orientations politiques comme lors d'un conseil des ministres sur l'éducation culturelle fin janvier.

- Un budget des DRAC en baisse très sensible, tout particulièrement sur les lignes relatives à l'action culturelle.

- L'apparition dans notre vocabulaire presque quotidien de sigles comme l'ARF⁽¹⁾, l'ADF⁽²⁾ et même la CCEC⁽³⁾ ou la RGPP⁽⁴⁾ ...

Pendant plus d'un siècle et demi l'enseignement artistique n'avait pratiquement pas disposé de textes réglementaires. Et en à peine deux décennies (avec une accélération particulière depuis quelques années), un cadrage législatif et réglementaire inédit...

Quittant un peu nos lunettes d'observateur froid et désintéressé

Sur le plan de la conception de l'enseignement, des missions des établissements, des concepts pédagogiques et du type d'organisation de nos structures, Conservatoires de France ne devrait logiquement pas trop se plaindre si l'on se rappelle ses orientations, ses options, voire ses revendications depuis sa fondation en 1989 :

› L'affirmation forte que la mission centrale, prioritaire, de tous les établissements, quels que soient leur statut et leur classement, est la formation et la promotion des pratiques des amateurs.

› La pluralité esthétique (du patrimoine « savant », aux cultures populaires et aux expressions émergentes) et l'interdisciplinarité, en appréhendant de

1) Association des régions de France

2) Association des départements de France

3) Comité consultatif d'évaluation des coûts (de la décentralisation)

4) Révision générale des politiques publiques

artistique ?

de soi...

manière égalitaire la musique, la danse et le théâtre.

- L'articulation avec la vie culturelle par une mission de rayonnement territorial.
- L'harmonisation et la cohérence du cursus d'orientation professionnelle évitant les dérives diverses des « futurs ex DEM/DEC/DET ».
- La volonté de définir un enseignement supérieur à la fois réparti sur le territoire, en cohérence avec le schéma européen, en lien avec l'Université et avec les structures professionnelles de diffusion et de création.
- Les notions d'autonomie des élèves, de projets personnels, de création et d'improvisation à tous les étages.

Sur le plan institutionnel, nous ne devrions pas non plus boudier notre plaisir avec :

- Une définition des responsabilités des différents niveaux de collectivités.
- Les décrets et arrêtés de classement annoncés depuis plus de 15 ans enfin sortis.

On pourrait ajouter des professeurs de mieux en mieux formés et informés, et de plus en plus conscients des enjeux locaux et globaux. Alors pourquoi avon-nous du mal à déboucher le champagne en se congratulant et à danser bras dessus bras dessous en chantant à tue tête : « on a gagné ! » ?

Nous laisserons ici de côté la question de flou généralisé qui semble caractériser la mise en œuvre au niveau national de ces orientations. A lui seul, le blocage constaté dans le dispositif prévu pour le CEPI pourrait synthétiser cette situation ubuesque ⁽⁵⁾.

Nous n'y reviendrons donc pas ici et nous nous arrêterons plutôt sur la rupture que cette nouvelle donne implique avec notre héritage professionnel, nos habitudes, notre « culture » professionnelle ; pour interroger notre difficulté, quasi existentielle, à accepter qu'en fait la situation a totalement changé, que le contexte dans lequel nous allons vivre maintenant est totalement différent de ce que nous avons connu comme élèves, comme enseignants, comme chefs d'établissement.

Pour une association comme Conservatoires de France, c'est peut-être aussi accepter la nécessité de revoir désormais notre positionnement et notre stratégie.

C'est le débat dans lequel nous nous sommes engagés lors de notre dernière assemblée générale et que l'on peut articuler à partir des données suivantes :

1. La décentralisation est une évolution inéluctable faisant écho à une volonté d'être toujours au plus près des préoccupations des individus et des réalités des institutions même si elles sont parfois totalement contradictoires.
2. Dans notre secteur, au niveau de l'enseignement initial, avec la loi du 13 août 2004, l'Etat n'interviendra plus financièrement lorsque les transferts de crédits seront effectifs. En confiant de fait les responsabilités aux collectivités territoriales, cela lui ôtera toute véritable possibilité d'organiser, de contrôler, de décider, provoquant par ailleurs localement des malaises qui s'expriment déjà avec plus ou moins de force selon les endroits et les volontés des exécutifs.
3. Pour des raisons contradictoires (positives : pour encourager les conservatoires à se renouveler – discutables : pour garder la main et justifier son rôle – normales : pour maintenir ou établir

une cohérence nationale et certains critères d'égalité), l'Etat multiplie les textes réglementaires nationaux en même temps qu'il décentralise.

4. Les collectivités régionales et départementales vivent une crise schizophrénique : c'est pour elles l'occasion d'exister et d'établir des connexions entre tout ce qui se passe sur leur territoire. En même temps, elles semblent craindre ce nouveau siècle en s'arrêtant au bord de l'obstacle au lieu de prendre l'élan pour le sauter, à partir d'une crainte – plus ou moins fondée – de se trouver en difficulté sur le plan budgétaire et de devoir assumer seules face aux acteurs culturels ce qu'elles perçoivent comme le désengagement de l'Etat.

5. Les professionnels tirent plus que jamais à hue et à dia, en fonction selon le cas de leur égotisme, de leur culture, de leurs traditions, de leurs avantages passés qu'ils croyaient acquis, de leurs convictions ou de leur engagement auprès de leurs publics. Il y a chez eux de tout : ceux qui restent accrochés à un paradis perdu (qui n'a d'ailleurs jamais existé) où tout viendrait de l'Etat ; ceux qui en profitent pour faire ressurgir la culture de leur milieu telle que l'histoire des conservatoires l'a inscrite presque dans leurs gènes ; ceux qui voudraient participer à cette nouvelle ère mais qui ne savent vraiment pas par quel bout l'aborder ; ceux qui essaient de comprendre ce qui se passe et qui ont bien du mal... Et on ne saurait les en blâmer !

Alors ?

Il convient que nous engagions la discussion à partir de nouvelles hypothèses, en nous efforçant de définir le rôle que **Conservatoires de France** pourrait jouer dans ce grand maelstrom.

Pour lancer cette réflexion, nous proposons de l'introduire à partir de quelques



traits plus ou moins caricaturaux :

1. C'en est fini du rôle organisateur et prescripteur de l'Etat.
2. Tout va se jouer désormais dans les collectivités territoriales dans une articulation entre les politiques des Communes (et tout particulièrement au niveau des intercommunalités), des Départements et des Régions, en même temps que la dimension internationale et particulièrement européenne sera de plus en plus présente.
3. Les élus et les services de ces collectivités sont peu ou mal préparés à ces nouveaux enjeux.
4. Il appartient aux professionnels, collectivement, de penser l'enseignement artistique en intégrant d'autres dimensions que leurs simples préoccupations disciplinaires ou leur seul établissement.
5. Leur rôle est de développer une nouvelle conscience, de nouvelles conceptions, de nouvelles organisations mais pas de les décider. Leur tâche est l'aide à la décision des élus.
6. La question posée alors est celle d'une organisation nationale comme Conservatoires de France qui doit aider ses adhérents à jouer leur rôle dans ce nouveau contexte, qui doit contribuer à éviter que se délitent totalement les logiques, les solidarités, les cohérences nationales.

Eric SPROGIS

Repenser la démocratie culturelle...

Enseignement et éducation artistiques : les oubliés de la démocratisation de la culture ?

Depuis presque un demi-siècle la notion de « démocratisation culturelle » a été au cœur des volontés politiques affichées : du «*Choc de tous avec l'œuvre d'art dans des maisons de la culture* » jusqu'à l'extension du domaine artistique à des secteurs jusque-là délaissés par les politiques publiques, en passant par les multiples dispositifs destinés à faciliter l'accès des populations les plus diverses aux expressions artistiques.

Certains ironisent parfois sur l'impact limité de ces politiques en relevant la permanence du faible taux de nos concitoyens fréquentant les salles de concerts, d'opéras, les musées, les théâtres... A ceux-là on pourrait rétorquer, à l'instar d'Antoine Vitez, que les salles de spectacles, plus nombreuses qu'il y a cinquante ans, sont autant sinon plus remplies, alors même que les moyens audiovisuels se sont développés de manière exponentielle, ce qui témoigne malgré tout d'une certaine réussite de ces dispositifs.

Mais il convient désormais de sortir une bonne fois pour toutes de la seule appréhension quantitative de ces politiques. A l'heure où l'exclusion est devenue le problème central de notre société, l'art et la culture sont sollicités pour contribuer à insérer certaines catégories sociales. Cette « insertion par la culture » renvoie à la notion de

« démocratie culturelle », avec des enjeux d'égalité qui désormais ne visent plus seulement l'accès aux productions culturelles mais concernent aussi la pratique, l'expérience sensible et raisonnée des expressions artistiques.

Au moment où la décentralisation touche plus que jamais le champ culturel et éducatif, où la mondialisation économique risque de fondre la « culture » dans des logiques désespérément marchandes, le temps est venu de partir des questions posées par l'enseignement et l'éducation artistiques et par leur articulation avec les actions de diffusion et de création pour s'interroger sur les conditions d'une refondation des politiques culturelles.

Au-delà des notions de cursus, de diplômes, de statuts, de classement réglementaire – préoccupations par ailleurs importantes – c'est du point de vue des « territoires » qu'il est désormais pertinent d'appréhender ces questions.

En posant l'enseignement artistique au cœur des politiques culturelles, en exigeant à la fois une clarification des missions et des compétences et des moyens suffisants pour les mettre en œuvre, il s'agit bien de refuser que la culture soit marginalisée dans les politiques publiques.

Le conseil d'administration de CdF

5) Voir *Blog Notes*, n°36, février 2008

Musique à l'école, du souci à se faire ?

Les nouveaux programmes d'enseignement pour l'école primaire portent la marque -largement annoncée ces derniers temps- d'un retour aux « bonnes vieilles méthodes ». Loin de faire l'unanimité chez les enseignants, ils suscitent aussi dans le milieu de l'éducation artistique des inquiétudes justifiées. D'un programme à l'autre, Catherine Baubin met le doigt sur quelques « changements ». L'intégralité de la comparaison entre les programmes de 2002 et ceux de 2008 peut être consultée sur le site de Cdf.

Le Bulletin officiel de l'Éducation nationale du 19 juin 2008 présente les nouveaux programmes d'enseignement de l'école primaire. Pour prendre conscience de ce qu'il advient désormais de la musique à l'école, mettons côte à côte le précédent programme de 2002 et celui qui vient de paraître et comparons la place faite à l'éducation musicale.

Intéressons-nous en premier lieu au volume de texte consacré à l'éducation artistique : même si la qualité d'un texte ne se mesure pas à sa quantité, on remarque que le nombre de pages réservées à l'éducation artistique passe de près de 10 % en 2002 à environ 4 % en 2008. Et encore, l'introduction de l'histoire de l'art, dont le programme est extrêmement détaillé, remplit une bonne part de ces pages.

Passons au volume horaire : là où les enfants de cycles 2 et 3 devaient bénéficier de 3h hebdomadaires d'éducation artistique en 2002, ils n'ont plus droit en 2008 qu'à un volume horaire annuel équivalent à environ 2h15 hebdomadaires. La place faite à l'éducation artis-

tique est donc en baisse. On peut relever que le temps est dorénavant annualisé ce qui permet peut-être de favoriser une gestion de projets plus souple.

La définition des objectifs dans le programme de 2008 semble viser plutôt des apprentissages et ne laisse plus beaucoup de place à la pratique. Mais surtout, les activités d'invention, de



La mission d'éducation artistique et culturelle confiée à nos établissements d'enseignement artistique est primordiale.

création, d'expérimentation, tant vocales que sonores ou instrumentales, sont dorénavant absentes. L'accent est mis sur l'écoute et sur l'histoire des arts. Il s'agit donc plutôt d'accumuler des connaissances que de développer créativité et expression personnelle.

Le programme d'histoire des arts s'articule quant à lui sur les cinq périodes historiques du programme d'histoire (préhistoire et antiquité gallo-romaine, Moyen-âge, temps modernes, XIX^e siècle, XX^e siècle et époque actuelle). Il est extrêmement cadré et indique assez précisément des catégories d'œuvres à étudier. Outre que ces propositions d'œuvres sont extrêmement réductrices par rapport à l'immensité de notre patrimoine musical, ces directives ne laissent plus de place à la découverte d'autres cultures et d'autres musiques et imposent d'étudier une période musicale en fonction du programme d'histoire.

Année après année, réforme après réforme, nous déplorons que la place donnée à la musique et plus généralement aux disciplines artistiques pour les enfants de nos écoles ne soit pas plus importante : en 2008 les choses ne vont

pas en s'améliorant, bien au contraire. On ne peut que s'inquiéter d'une réforme qui semble ne se préoccuper que de l'acquisition de savoirs (ceux-ci étant plus ou moins explicitement hiérarchisés entre savoirs fondamentaux et connaissances plus accessoires) au détriment d'un réel souci de développement et d'épanouissement de l'enfant. Sans opposer apprentissages et pratiques, mais en trouvant un juste équilibre entre les deux, il est primordial que la mission d'éducation artistique et culturelle qui est confiée à nos établissements d'enseignement artistique soit réellement mise en œuvre et le plus souvent possible en partenariat avec nos collègues de l'Éducation Nationale.

Catherine Baubin
Directrice du CRC de Rezé

.../...

suite de l'Edito de la page 1

du seul modèle professionnel comme étalon de la réussite ? Des efforts que l'on voudrait mieux soutenus et reconnus d'autant que toutes les orientations officielles vont désormais dans ce sens.

Tous ceux qui croisent au quotidien dans leur établissement les orchestres de 1^{er}, de 2^{ème} et de 3^{ème} cycles, les ateliers d'improvisation, les ensembles de jazz, de musiques actuelles, de musiques traditionnelles, les consorts, les harmonies... ne peuvent évidemment que bouillir d'impuissance devant leur petit écran à cette heure de grande écoute.

Mais, ne nous y trompons pas, au-delà de la sottise (il n'y a malheureusement pas d'autre mot) et de l'arrogance du propos de l'animateur, il ne s'agit pas seulement de regretter les (encore) trop nombreux contre-exemples qui font du tort à l'image de nos établissements. Il s'agit de poser réellement la question de notre savoir-faire pour montrer et démontrer, expliquer et démonter les dynamiques qui sont à l'œuvre dans les lieux de plus en plus nombreux où le service public de l'enseignement artistique a su s'engager dans des voies nouvelles et adaptées à notre société dans toutes ses contradictions.

C'est cette conscience qu'il s'agit de donner, c'est cette image qu'il s'agit de faire passer, c'est cette réalité qu'il faut faire connaître, à nos tutelles comme à la population... Même si nous sommes parfois désespérés de voir combien les grands médias s'en désintéressent, allant même jusqu'à la dénigrer avec la plus parfaite inconscience démagogique.

Eric SPROGIS,
responsable de
l'enseignement artistique à
la Région Poitou-Charentes

Blog Note(s)

Blog Note(S) se veut le reflet d'une association qui réfléchit sur l'avenir tout en témoignant du présent.

Avec une rubrique « Territoires » qui permet d'accueillir des témoignages (les vôtres !), une rubrique « Métier » décrivant des situations professionnelles, des pages « Nouvelles » consacrées à l'actualité de l'association, et, dans les pages centrales un « Dossier » à thème.

CEPI

La position de Conservatoires de France a été exprimée à la **sénatrice de Seine-Maritime, Mme Morin-Desailly** dans un courrier en date du 23 mai dernier, et développée au cours de l'entretien qu'elle a accordé à Sophie Kipfer courant juin. Le rapport de la commission sénatoriale a été rendu public le 17 juillet dernier. Sur la base de ce rapport, un groupe de travail du *Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel* étudie actuellement les questions relatives aux enseignements et notamment à la décentralisation des enseignements artistiques.

Dans l'attente de l'annonce prochaine des suites que l'Etat entend donner aux préconisations du rapport, et en réaction à des rumeurs alarmantes pour l'avenir des établissements d'enseignement artistique et de leurs élèves, **Conservatoires de France** a tenu à réaffirmer une nouvelle fois la nécessité de CEPI ouverts et l'importance de la mise en réseau des établissements. Un courrier a été adressé le 20 octobre à **Georges-François Hirsch**, directeur de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles. Ces différents courriers, ainsi que le rapport Morin-Desailly, sont en ligne sur le site de Conservatoires de France

Conservatoires de France Conseil d'administration 2008

Présidente	Sophie KIPFER, EIMD de Choisy au Bac (60)
Vice-présidents	Benoît BAUMGARTNER, CRR de Rennes (35) Gilles GUILLEUX, CRD de St-Nazaire (44)
Trésorier	Maurice LE CAIN, EMMDT de Rians (83)
Trésorier-adjoint	Jean-Yves FOUQUERAY, CRD de Vannes (56)
Secrétaire	Philippe DEFOSSE CRD d'Aubergenville (78)
Secrétaires-adj.	Catherine BAUBIN, CRC de Rezé (44) Pascale PIC, CRR de Lille (59)

Membres

Rosine CADIER, CRC de St-Denis (93) • Christophe CAVALIER, Conseil régional PACA, Marseille (13) • Jean-Marie COLIN, CRD de l'Aveyron, Rodez (12) • Marie DELBECQ, CRC de Bondy (93) • Christophe DUCHENE, CRR de Lille (59) • Jean-François FOURICHON, CRC de St-Herblain (44) • Dominique JARDEL, EMD de St-Nazaire (44) • Jean-Marcel KIPFER, CRD de St-Quentin (02) • Claire LE HIR, CRD Brest Métropole Océane, Le Relecq Kerhuon (29) • Daniel LEFEBVRE, CRR d'Aubervilliers-La Courneuve (93) • Eddie NICOLLET, CRR du Grand Chalon, Chalon sur Saône (71) • Jean-Luc SAZIO, CRD, Dieppe (76) • Marie-Claude SEGARD, CRR, Strasbourg (67)

Membres associés : Eric SPROGIS, Conseil régional Poitou-Charentes, Poitiers (86) • Yvon RIVOAL, ex-président de Conservatoires de France

Participation de CdF aux travaux de l'ANPAD

Dans le cadre de sa réflexion sur la place et le rôle du théâtre dans l'avenir des conservatoires, l'**Association nationale des professeurs d'art dramatique** a associé **Conservatoires de France** au printemps dernier à deux réunions d'échanges : « Enseigner le théâtre, pour qui, pourquoi et avec quel devenir ? » ; « Enseigner le théâtre, avec qui, comment ? Environnement social, culturel, territorial ». Dans le prolongement de ces réunions, Conservatoires de France a été invitée à intervenir aux rencontres interprofessionnelles organisées les 15 et 16 juillet en Avignon. Thème de ces journées : « Quel conservatoire pour demain ? Une utopie à construire »

Les travaux de l'ANPAD peuvent être consultés sur le site Internet <http://www.anpad.fr>

« Conservatoires : examens ou auditions ? »

Cet article, signé par Frédéric Borsarello et publié l'hiver dernier dans *La Lettre du Musicien* a donné lieu à de nombreuses polémiques dont la revue a fait partiellement écho, de la part d'adhérents de **Conservatoires de France**, mais aussi d'enseignants.

C'est d'ailleurs à cet article que réagit Florence Paupert, professeur de flûte au CRD de St-Quentin (voir p. 12 : « Points cardinaux ? »). Retrouvez dans leur intégralité sur le site Internet de Conservatoires de France quelques réactions bien argumentées.

Une étude sur les classes à horaires aménagés

La **DMDTS** a confié à l'agence culturelle « La Terre est ronde » le soin d'établir une étude sur les classes à horaires aménagés, étude qui s'étend également à des dispositifs non cadrés par les textes réglementaires tels que les aménagements d'horaires ou d'emploi du temps. Conservatoires de France a été associée au comité de pilotage de cette étude. Il s'agit de dénombrer de façon précise les cursus « CHA » et les autres dispositifs existants, puis de procéder à l'analyse des objectifs qui les sous-tendent et des modes de fonctionnement qui en résultent.

Un questionnaire a été adressé aux établissements supposés avoir mis en place l'un ou l'autre de ces dispositifs. **Si vous êtes dans ce cas et n'avez pas reçu ce document**, vous pouvez le télécharger sur le site Internet de Conservatoires de France.

ASSISES organisées par Conservatoires de France

LES CONSERVATOIRES [S']INTERROGENT

Les 15-16 janvier 2009

Maison des pratiques artistiques en amateur (Paris)

Héritages de la Révolution française, les conservatoires d'aujourd'hui se doivent d'être ancrés dans le XXI^e siècle, et de répondre aux nouveaux besoins de service public.

Quels sont ces besoins ? Les missions des conservatoires permettent-elles d'y répondre ? Sous quelles conditions ?

Au moment où la décentralisation touche plus que jamais le champ culturel et éducatif, où la mondialisation économique risque de fondre la « culture » dans des logiques marchandes, il est temps de tenir un discours engagé, en revendiquant l'existence et le financement d'un service public de l'enseignement artistique qui assume pleinement ses missions et responsabilités.

Judi 15 janvier, 10h-18h :

Les conservatoires interrogent...

- Les mutations de la société
- Le rôle de l'art et de la culture dans la démocratie

Vendredi 16 janvier, 9h30-16h30

Les conservatoires s'interrogent...

- Les conservatoires du XXI^e siècle : valeurs et identités
- Du « dire » au « faire »

Points de vue croisés de philosophes, artistes, sociologues, politiques, professionnels du secteur culturel ou éducatif

Bulletin d'inscription et programme détaillé sur www.conservatoires-france.com

Rédaction : CdF

Conception éditoriale : MAJUSCULES !

Conception graphique & réalisation : JM BOLLE 04 78 53 87 14

jm.bolle@free.fr

Imprimé localement sur papier 100% recyclé Cyclus Print

Tirage : 5000 ex.



Points cardinaux ?

Au cœur d'un débat sur la valeur des examens dans les conservatoires, un professeur s'interroge : certes, l'évaluation est importante, mais l'essentiel ne résiderait-il pas ailleurs ?

Regard de Florence Paupert sur ce qui anime son désir d'enseigner.



PHOTO RUBEN FALKOWICZ

Remettons-nous en tête la tâche qui est de relier un enfant à la musique. Aidons-le à se faire des souvenirs musicaux pour en inventer d'autres...

Aidons-le à se faire des souvenirs musicaux ! Souvenir d'une répétition en musique de chambre ou en orchestre, lorsque le son fuse de toute part. Souvenir du spectacle où il faut entrer en scène pour jouer une partie musicale en dialogue avec un élève comédien ou danseur. Souvenir d'une audition où le défi des « doubles-croches » est relevé et où le plaisir est renouvelé dans un passage préféré avec l'accompagnement au piano. Souvenir d'un cours où l'on atteint la marche du dessus en peaufinant un geste, un

Il nous arrive de souhaiter que notre enfant fasse de la musique, notre enfant, un enfant de notre famille, de nos amis, un enfant que l'on ne connaît pas quelque part en France.

Que souhaitons-nous ? Qu'il découvre la musique, qu'il apprenne à la comprendre, la connaître, la pratiquer. On désire qu'il l'aime et qu'elle le fasse grandir.

Lorsque cet enfant s'inscrit dans une école de musique, l'équipe des enseignants a bien en tête ces finalités. Et elle doit souvent se les rappeler : non qu'elle puisse oublier l'essentiel mais peut-être en dévier... Les écoles développent

parfois des moyens pédagogiques ultra-pensés, spécialisés, sophistiqués. C'est le cas par exemple de l'évaluation, très organisée, déployée en temps, moyens et énergie humaine. A tel point qu'elle devient une finalité en soi.

Le risque ? Que cette évaluation devienne pour l'enfant (ne le perdons pas de vue lui non plus !) le point culminant de l'année, voire de tout son cursus d'apprentissage ! Pour peu qu'il côtoie un professeur nostalgique des remises de diplôme, notre enfant confondra rapidement réussite à l'examen et expérience artistique.

Vite ! Remettons-nous en tête la tâche qui est de relier un enfant à la musique.

phrasé. Souvenir de vibrer pour une œuvre écoutée, analysée et se sentir grandi, intelligent, d'accéder à un langage savant. Souvenir du public, des parents radieux.

Ce sont ces souvenirs que nous aimons, et les projets d'en inventer d'autres qui nous animent. Les moyens de conduire nos enfants à la musique ne sont que des moyens. Seules les finalités réellement musicales et humaines peuvent constituer nos points cardinaux.

**Florence Paupert
Professeur de flûte au
CRD de St-Quentin**